

REVUE DU CENTRE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE
EN GOUVERNANCE, RELATIONS INTERNATIONALES
ET STRATEGIQUES EN AFRIQUE (RCREGRISA)

JOURNAL OF THE CENTRE FOR RESEARCH AND EXPERTISE IN
GOVERNANCE, INTERNATIONAL AND STRATEGIC RELATIONS
IN AFRICA

LE POLITOSCOPE



N°4 Nov 2024

**« Ce n'est qu'au début du crépuscule que la chouette de Minerve prend son
envol »**

Georg Wilhelm Friedrich HEGEL

“En tant que groupe social, en tant que totalité, les intellectuels doivent à présent passer de la description de ce qui ne marche pas – du pourquoi et du comment cela ne marche pas – à une réflexion sur la “société dans laquelle nous souhaitons vivre” et sur les moyens de la réaliser”.

CHOMSKY Noam, Qui mène le monde ? Québec, Lux Editeur, 2018.

COMITE DE REDACTION/EDITORIAL COMMITTEE

Rédacteur en chef/Editor-in-chief
Professeur Hilaire de Prince POKAM

Université de Dschang
Cameroun

Secrétaires de rédaction/Editorial Secretaries

MBIATEM Albert (PhD), Enseignant-Chercheur à l'Université de Buéa (Cameroun) et membre de l'African Leadership Centre, King's College London, University of London.

SADIO Adama, Docteur en Science Politique, Enseignant-Chercheur en Science Politique à Montpellier Business School et à l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest et à Madiba à Dakar (Sénégal).

TIOGO Romaric, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

METSAGHO MEKONTCHO Boris, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

Marketing

MOSOH Lewis MULUH, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

KAMNO Carine Gabrielle, Chargée de Cours en Science Politique, Enseignante-Chercheuse, Université de Dschang (Cameroun).

COMITE SCIENTIFIQUE /SCIENTIFIC COMMITTEE

ABOA ABIA Alain, Professeur Titulaire en sociolinguistique, Vice-Doyen de l'UFR Langues, Littérature et Civilisations, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

ABOYA ENDONG Manassé, Professeur de Science Politique, Vice-Recteur chargé des enseignements, de la professionnalisation et du développement, des technologies de l'information et de la communication, Université de Yaoundé II (Cameroun).

AKONO ATANGANE Eustache, Professeur de Science Politique, Université de Yaoundé II (Cameroun).

BANGUI Thierry, Docteur en Architecture, Consultant et chercheur en développement, Bangui (République Centrafricaine).

BELINA Zacharie Gaudard, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Ngaoundéré (Cameroun).

BIPELE KEMFOUEDIO Jacques, Maître de Conférences en Droit Public, Chef de Département de Droit Public Interne, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Dschang (Cameroun).

CHIKOUNA Cissé, Maître de Conférences en Histoire, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

DATIDJO Ismaila, Maître de Conférences d'Anthropologie, Université de Dschang (Cameroun).

DOUI-WAWAYE Augustin Jérémie, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Bangui (République Centrafricaine).

EBALE Raymond, Professeur d'Histoire Economique, Université de Yaoundé I (Cameroun).

EBOGO Frank, Maître de Conférences en Science Politique, chercheur au CREPS, Université de Yaoundé II (Cameroun).

EKAMBI DIBONGUE Guillaume, Professeur de Relations Internationales, Université de Douala (Cameroun), Président du Conseil d'Administration de l'Université de Douala (Cameroun).

FANYIM Gaïus, Docteur en Science Politique, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Douala (Cameroun).

FOLEFACK Ernest, Docteur en Droit Public, Université de Dschang (Cameroun).

JACKSON Willy, Docteur en Science Politique, Relations internationales, Université Paris Diderot-Paris 7 (France), Consultant international, Président Fondateur de Jackson International Consulting (JIC), Sarl <https://www.ji-consulting.com> (France).

KAMDEM Pierre, Professeur de Géographie, Université de Poitiers (France).

KAMNO Carine Gabrielle, Chargée de Cours en Science Politique, Enseignante-Chercheuse, Université de Dschang (Cameroun).

KEMIR KIYEN James, Maître de Conférences, Chef de Département de Relations Internationales et de Résolutions des Conflits, Université de Buea-Cameroun.

KENHOUNG Yanic, Docteur en Relations Internationales, Chercheur-Chargé d'Etude, Université de Dschang et Ministère des Finances (Cameroun).

KOBI Joseph, Maître de Conférences en Histoire, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire).

KOFFI-DIDIA ADJOBA Marthe, Professeur de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte-d'Ivoire.

KOUGNIAZONDE C. Christophe, Professeur, Doyen, Docteur. Kesington Adebukonola Adebutu Faculty of Law Houdegbe North American University Benin (HNAUB), Président Exécutif Académie Alioune Blondin Beye pour la Paix (ABBAP), Cotonou (Bénin).

LOFEMBE BENKENYA BEKE, Maître de Conférences en Relations Internationales, Université de Kinshasa (République Démocratique du Congo).

MBIATEM Albert (PhD), Enseignant-Chercheur à l'Université de Buéa (Cameroun) et membre de l'African Leadership Centre, King's College London, University of London.

MANDJACK Albert, Professeur de Science Politique, Université de Douala (Cameroun).

MAOUNDONODJI Gilbert, Docteur en Sciences Politiques et Sociales, Université Catholique de Louvain (Belgique), Agrégé de Science Politique, Directeur Général du Centre d'Études et de Recherches sur la Gouvernance, les Industries Extractives et le Développement Durable (CERGIED), N'Djamena (Tchad).

MENGNO TARDZENYUY Thomas, Chargé de Cours en Science Politique, Enseignant-Chercheur, Université de Bamenda (Cameroun).

MOSOH Lewis MULUH, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

MVELLE MINFENDA José Guy, Professeur de Relations Internationales, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang (Cameroun).

NEMBOT NDEFFO Luc, Professeur d'Economie, Université de Dschang (Cameroun).

NGUEKEU NDONGMO Pierre, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

NGWE Luc, Docteur en Science Politique de l'Université Paris X Nanterre. Chercheur indépendant rattaché à différents groupes de recherches (France).

NODEM Jean Emet, Professeur de Sociologie, Université de Dschang (Cameroun).

NOUMBISSIE TCHOUAKE, Maître de Conférences en Histoire, Coordonnateur du Groupe de Recherche sur la Colonisation (GERCO), Université de Dschang.

MOUMOUNI Guillaume, Ph.D. (Peking University), Assistant-Professor, University of Abomey-Calavi, Bénin, Faculty of Law and Political Science, Department of Political Science.

NSOH NDIKUM Christopher, Professeur de Science Politique, Université de Yaoundé II (Cameroun).

NTUDA EBODE Joseph Vincent, Professeur de Relations Internationales et d'Etudes Stratégiques, Directeur du Centre d'Etudes Politiques et Stratégiques (CREPS), Université de Yaoundé II (Cameroun).

OMBALLA Magelan, Professeur de Science Politique, Université de Yaoundé II (Cameroun).

POKAM Hilaire de Prince, Docteur en Science Politique, Professeur de Relations Internationales, Université de Dschang (Cameroun).

SAHA Zacharie, Maître de Conférences en Histoire, Université de Dschang (Cameroun).

SADIO Adama, Docteur en Science Politique, Enseignant-Chercheur en Science Politique à Montpellier Business School et à l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest et à Madiba à Dakar (Sénégal).

SALI Aliyou, Maître de Conférences en Droit Public, Université de Dschang (Cameroun).

TASSOU André, Professeur d'Histoire Economique, Université de Yaoundé I (Cameroun).

TSAFACK Delmas, Docteur en Histoire, Chercheur en Histoire et Relations Internationales (Cameroun).

TSANA NGEUGANG Ramses, Docteur en Science Politique, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Douala (Cameroun).

WANDJI KEMAJOU Axel, Docteur en Droit Public, Enseignant-Chercheur, Université de Dschang (Cameroun).

WASSOUNI François, Professeur d'Histoire, Université de Maroua (Cameroun).

Les opinions exprimées ici n'engagent que leur auteur

TABLE DES MATIERES

Célestin KAPTCHOUANG TCHEJIP: Solidarité internationale et réalisme politico-économique au Cameroun et en Afrique sous l’emprise de la Covid-19 : <i>Un focus sur les dons de l’homme d’affaires chinois Jack Ma et la Fondation Alibaba en 2020</i>	15
Arouna MFOSSI YAMIE: Les jeux des acteurs internationaux dans gouvernance du coronavirus en Afrique : le cas du Cameroun	35
Dr. Herménégilde Richard GUERET-GBAGBA: La Cour Pénale Spéciale : entre mimétisme juridictionnel ou avancée en matière de lutte contre l’impunité des crimes graves commis en République Centrafricaine ?.....	69
Serges MEYE NDONG: Les Etats institutionnels, un enjeu contre les violences politiques postélectorales en Afrique centrale (CEMAC) ? Essai sur le renforcement de la sécurité politique	95
NGUEKEU DONGMO Pierre and NJUKANG Rostan: Candidate selection in the era of pluralist democracy : the practice within the Cameroon People’s Democratic Movement	117
Nyunga Tegha Mekom: Democracy beyond elections : The role played by the Santa council in promoting citizen participation in local governance	133
METSAGHO MEKONTCHO Boris, PhD, FARADJA CIRINGA Albert: Sociologie politique du (des)engagement des jeunes au sein des dispositifs participatifs : le cas du Conseil municipal jeune de la commune de Dschang (région de l’Ouest-Cameroun)	149
Mbah Valentine Tebeck: The crime of popular uprising in Africa	173
MENGNO TARDZENYUY Thomas, PhD, Violet YIGHA FOKUM, PhD and NCHOFON MINGOH, M.Sc: Gender analysis of government humanitarian assistance within the anglophone crisis in Cameroon : the case of the Emergency Humanitarian Assistance Plan (EHAP) on internally Displaced Persons (IDPs) in the North West Region.....	187
MBANG A MBANG Jean Louis: La politique africaine de développement et de consolidation de la paix : les programmes de démobilisations, désarmements et reconstruction (DDR) en Afrique	217
LONGMENE FOPA Arnaud & Udice Mabelle PETEPTIATSOP : La question des revendications perpétuelles des enseignants au Cameroun : difficultés conjoncturelles ou conséquences de la défaillance du projet éducatif du Renouveau (1990-2023) ?	239
Jeanne Virginia EKEANI, Ismaïla DATIDJO, Amina GORON: Dynamiques socioculturelles chez les migrants : regard au sein de la diaspora bamiléké de Bazou à Yaoundé.....	261

SOUMELONG Blaise: La récidive des déviations dans les marchés publics au Cameroun	273
Dr. Yanic KENHOUNG: Les centres d'excellence d'Enseignement Supérieur : analyse des capacités innovatrices et des contraintes.....	297

LES ETATS INSTITUTIONNELS, UN ENJEU CONTRE LES VIOLENCES POLITIQUES POST-ELECTORALES EN AFRIQUE CENTRALE (CEMAC) ?

ESSAI SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE POLITIQUE

PAR

Serges MEYE NDONG

Maître-Assistant en Géopolitique

Département de Science Politique

Université Omar Bongo (LBV/Gabon)

Mail : maydanone@hotmail.fr

Résumé : Ce propos, qui traite des Etats institutionnels dans leurs rapports aux violences politiques en zone CEMAC, s'est voulu, précisément, de répondre à la question selon laquelle, quels sont les mobiles qui expliquent que les Etats de l'Afrique centrale, qui s'étaient pourtant dotés d'une diversité d'institutions dans l'objectif d'encadrer les élections politiques, soient encore confrontés à des violences politiques postélectorales, observées récurrentement sur leurs territoires, et quelles esquisses de solutions, entre autres, peuvent-ils être proposées pour y renforcer la sécurité politique ? Pour répondre, cette réflexion a mobilisé la théorie des organisations, dont la mise en œuvre a conduit aux entretiens auprès des acteurs politiques, et des gestionnaires des institutions de sécurité politique. Il est ressorti que les violences sont encore observées, à cause, entre autres, de la gestion patrimoniale des institutions régulatrices des activités sociopolitiques. Les Etats institutionnels de l'Afrique centrale pourraient renforcer leur sécurité politique par l'établissement d'un éthos public, et par l'inculcation du sens de l'intérêt général aux agents publics.

Mots-clés : Afrique centrale, Etat institutionnel, Gestion patrimoniale, Sécurité politique, Violence politique.

Abstract : This statement, which deals with institutional States in their relationship to political violence in the CEMAC zone, was intended precisely to answer the question according to which, what are the motives which explain that the States of Central Africa, which had nevertheless endowed with a diversity of institutions with the objective of supervising political elections, are still confronted with political violence, observed recurrently on their territories, and what outlines of solutions, among others, can be proposed to strengthen it political security? To respond, this reflection mobilized organizational theory, the implementation of which led to interviews with political actors and managers of political security institutions. It emerged that violence is still observed, because, among other things, of the property management of institutions regulating socio-political activities. The institutional states of Central Africa could strengthen their political security by establishing a public ethos and instilling a sense of the general interest in public officials.

Keywords : Central Africa, Institutional state, Wealth management, Political security, Political violence.

INTRODUCTION

Ce propos interroge les Etats institutionnels de l'Afrique centrale, délimitée à l'espace géopolitique qui correspond à la CEMAC, dans leurs rapports aux violences politiques postélectorales.

De prime abord, l'Etat institutionnel est l'ensemble des pouvoirs dissociés des individus et incorporés dans des institutions, qui sont ses organismes, en vue de faire

prévaloir l'intérêt général¹. L'Etat institutionnel a ainsi la particularité de préconiser une gestion conforme aux institutions, c'est-à-dire, aux règles établies dans le but de garantir l'équilibre entre acteurs sur un territoire. L'on peut donc comprendre que des institutions sont mises en place pour gérer les modèles sociaux de façon stable, en prévoyant tout un ensemble d'actions ou de pratiques, organisées de façon formelle². C'est en ce sens que Eisenstadt voyait en l'institution « une entité dont le principe régulateur organise la plupart des activités de ses membres dans une société (...) et, selon un modèle organisationnel défini qui est étroitement lié, soit aux problèmes fondamentaux, soit au besoin de cette société (...) ou, à quelques-uns de ses buts. »³ L'Etat institutionnel se doit alors d'être neutre pour réguler les activités sociopolitiques et, donc, pour éviter les violences politiques.

Selon le sociologue Jean Bosi, les violences politiques sont les pressions physiques, psychologiques sur des individus ou groupes et/ou des dommages à leurs biens, dans le but d'obtenir leur soutien, acceptation ou leur opposition, à des changements politiques, sociaux⁴, etc. Ces violences sont dites verticales, lorsqu'elles sont le fait d'un Etat ou d'un pouvoir politique sur sa population. Elles sont horizontales, lorsqu'elles tiennent des déchirements entre composantes (entités ethniques, religieuses, raciales, etc.) d'une population.⁵ Les violences politiques justifient alors l'importance des institutions, qui les préviennent en ce que celles-ci régissent le jeu politique entre acteurs. Ce sont ces violences politiques, notamment postélectorales, que se voulaient de contourner les Etats de l'Afrique centrale, en créant une diversité d'institutions, à leur réouverture au multipartisme.

En effet, en se rouvrant, dans les années 90, au régime pluripartite, qu'ils s'étaient empressés de supprimer, juste après leurs accessions aux indépendances dans les années 60, les Etats de l'Afrique centrale, en guise de préalable, avaient jugé indispensable de créer de nouvelles institutions : cours constitutionnelles, commissions électorales, conseils nationaux de la démocratie, etc. Il en fut ainsi sur les territoires du Tchad, Gabon, Cameroun, Congo et de la Centrafrique, les appellations de ces institutions pouvant changer selon les Etats, qui présentaient alors de nouvelles structures organisationnelles, qui amenèrent à les qualifier d'Etats renouvés, modernisés⁶. Ces nouvelles institutions ont ceci en commun qu'elles ont toutes des prérogatives en matière de gestion d'élections politiques dans de nouveaux environnements politico-territoriaux, composés désormais d'acteurs géopolitiques pluriels et même antagoniques. Autant dire que les Etats de l'Afrique centrale avaient garanti des conditions de sécurité politique.

¹ BURDEAU Georges, L'Etat, Paris, Seuil, 1950, p. 76.

² HERMET Guy et al., Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, Paris, Coursus/Armand Colin, 4ème Ed., 2005, p. 154.

³ Ibid.

⁴ BOSI (L), Etat des savoirs et pistes de recherche sur les violences politiques, Critique internationale, 2012, n°54, pp. 171-189.

⁵ ROSIERE (S), Géographie des conflits armés et des violences politiques. Paris, Ellipses, 2011, p. 91.

⁶ ODOUNGA (D-T), « Bilan de la pratique démocratique au Gabon », dans ETOUGHE (dir.), Refonder l'Etat au Gabon. Contribution au débat, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 17.

Celle-ci est, selon Barry Buzan « (...) l'ensemble des mesures et des conditions qui organisent la survie et la stabilité organisationnelle de l'Etat »⁷⁷. La sécurité politique renvoie aux dispositions politico-territoriales, économiques, juridiques, structurelles qui peuvent être interreliées, qui évitent les troubles à l'Etat, lui assurant plutôt la quiétude, donc, un fonctionnement régulier. Elle peut dépendre des acteurs externes, dont les dynamiques sur un territoire sont parfois nuisibles. Alors qu'à l'intérieur, elle a pour condition la paix démocratique (mais pas indiscutablement), en ce qu'elle interpelle le respect des libertés fondamentales, importantes pour la quiétude sociale. Plus largement, la sécurité politique convoque des conditions stables du dialogue social, une justice équitable, un ordre public non-partisan, donc, une paix civile que permettent les institutions, qui se doivent alors d'être neutres et souveraines⁷⁸. C'est cette sécurité politique que recherchaient les Etats de l'Afrique centrale sur leurs territoires par la création des institutions compétentes dans la gestion des activités électorales, ainsi que cela ressortira plus bas.

Cependant, force est de constater que l'Afrique centrale est, sur le continent africain, l'espace géopolitique qui a le plus enregistré des violences politiques (cf. Tableau 1), qui trouvent leurs ressorts, surtout, dans des élections présidentielles, dont les résultats sont quasiment toujours contestés. Ces contestations aboutissent souvent aux affrontements entre les forces de l'ordre, indexées d'être « à la solde » du camp au pouvoir en place et la frange de la population qui rejette la victoire de celui-ci, ainsi que cela avait été le cas au Gabon en 2009 et en 2016, au Cameroun en 2011 et en 2018, et récemment en Centrafrique en 2021 ; des affrontements qui sont parfois allés jusqu'aux guerres civiles, notamment au Congo en 1997, en Centrafrique en 2013. Autant dire que la proclamation des résultats électoraux est presque toujours suivie de violences, dont la récurrence a suscité cette réflexion qui se veut de comprendre ce qui explique encore celles-ci sur des territoires institutionnellement organisés pour les prévenir.

La question autour de laquelle s'articule précisément ce propos est la suivante : quels sont les mobiles qui expliquent que les Etats de l'Afrique centrale, qui s'étaient pourtant dotés d'une diversité d'institutions dans l'objectif d'encadrer les élections politiques, soient encore confrontés à des violences politiques postélectorales, observées récurrentement sur leurs territoires, et quelles esquisses de solutions, entre autres, peuvent-ils être proposées pour y renforcer la sécurité politique ? Une interrogation qui n'est pas sans propositions de réponses. Il peut en effet être affirmé que ces violences politiques seraient dues, entre autres, à la gestion patrimoniale des institutions de sécurité politique, qui ne poursuivraient plus les objectifs pour lesquels elles ont été créées plutôt les intérêts des pouvoirs politiques qui nomment les responsables qui en sont aux commandes. Les Etats de l'Afrique centrale pourraient toutefois renforcer leur sécurité politique en procédant à

⁷⁷ DAVID (C-P), La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité. Paris, Sciences Po/Les Presses, p. 112.

⁷⁸ Ibid., pp. 120-121.

l'établissement d'un éthos public et, à l'inculcation du sens de l'intérêt général à leurs agents publics et même privés.

L'intérêt de cette réflexion ne consiste pas à étudier les textes juridiques qui organisent les institutions de prévention des violences politiques postélectorales plutôt à comprendre la gestion de ces institutions, afin de savoir si cette gestion est de nature à permettre leur efficacité. Plus largement, en empruntant à Jean Combacau et Serge Sur, il est question d'apprécier le pouvoir *imperium* des Etats institutionnels de l'Afrique centrale sur leurs territoires, qui sont, comme tous autres, « (...) des étendues, (...) à l'intérieur desquelles se meuvent les personnes (...) [que ces Etats ont] le pouvoir de (...) régir, un pouvoir qui n'a rien de réel car il n'intéresse pas les territoires (physiques) mais s'exerce (...) sur des personnes qui sont à l'intérieur (...). »⁹ Ce travail s'intéresse alors à ce pouvoir, en tant qu'autorité institutionnelle étatique, quant à sa capacité à produire la sécurité politique sur les territoires cibles.

L'intérêt de cette réflexion est par ailleurs de vouloir combler un vide, en ce que les violences politiques en Afrique, en général, ont été, jusque-là, interrogées sous le prisme de l'inégale redistribution des richesses¹⁰ ; des luttes inter-ethniques¹¹ ; de la conquête et de la préservation par la force du pouvoir politique¹² ; des facteurs de l'insécurité et de l'instabilité des Etats¹³, ou encore des causes générales des violences postélectorales¹⁴ ; etc. D'autres travaux ont cherché les solutions à ces violences, préconisant le renforcement des organes impliqués dans les processus électoraux¹⁵, l'éducation des populations à l'appropriations des élections, ou encore l'identification des approches stratégiques et des formes de programmation aux fins de l'anticipation et de la prévention des conflits¹⁶, etc. Ce travail, qui propose également des pistes pour parer à ces violences, se veut particulièrement de les saisir dans l'angle de la gestion des institutions, quant à la nature de celles-ci à produire la sécurité politique.

Pour mener à bien ce propos, il a été jugé idoine de mobiliser la théorie des organisations, qui interroge la structure, le fonctionnement et le développement des organisations. Ce premier aspect, la structure organisationnelle, dont la

⁹ COMBACAU Jean et al., Droit international public, Paris, LGDJ, 2010, p. 426.

¹⁰ RIVIERE (C), Violences politiques en Afrique noire, Anthropol, 2004, vol. 99, n°1, p. 15.

¹¹ CHRETIEN (J.-P), Les racines de la violence politique en Afrique, Politique Africaine, n°42, 1991, p. 16.

¹² CHABAL (P), Pouvoir et violence politique en Afrique postcoloniale, Politique Africaine, n°42, 1991, pp. 52.

¹³ METSAGHO MEKONTCHO Boris., Elections et insécurité en Afrique centrale : le cas des élections générales de 2020-2021 en République Centrafricaine, Le POLITOSCOPE, n°1, 2023, pp. 126-127.

¹⁴ Union Africaine, Les conflits et la violence politique résultant des élections. Consolider le rôle de l'UA dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, Rapport du Groupe des Sages de l'UA, La Collection Union Africaine, 2012, p. 8.

¹⁵ CROUZEL (I), Elections et risque d'instabilité en Afrique : favoriser des processus électoraux légitimes, SAIIA Occasionnal Paper 2009, août 2014, pp. 8-9.

¹⁶ Democratic Governance Group (UNDP), Elections and Conflict Prevention Guide. A Guide to Analysis, Planning and Programming, New York, October 2009.

conceptualisation théorique intéresse particulièrement dans cette réflexion, « (...) est l'expression institutionnalisée des valeurs dans un système social donné et se traduit par un ensemble de rôles et d'objectifs institutionnels. »¹⁷ La structure organisationnelle est ainsi faite d'un ensemble de règles de répartition de l'autorité, des tâches, de contrôle et de coordination, qui devraient l'amener aux buts qui fondent son existence¹⁸. Ramené à cette réflexion, il est question d'apprécier si la gestion des institutions de sécurité politique, en rapport à la répartition de l'autorité et des tâches, est de nature à favoriser leur efficacité et, ainsi éviter les violences politiques postélectorales.

Pour mettre en œuvre cette théorie, il a fallu recourir à une démarche qualitative, basée sur l'observation directe et sur des entretiens semi-guidés, réalisés auprès des candidats aux différentes élections, des responsables des institutions impliquées dans l'organisation des élections. L'échantillon considéré se voulait de représenter, non l'exhaustivité mais la diversité des points de vue, afin d'obtenir des profils diversifiés qui donneraient un panorama suffisamment éloquent de la question. Il est ressorti que les Etats de l'Afrique centrale se voulaient d'éviter des violences politiques postélectorales, en promouvant les Etats institutionnels par la création des institutions de sécurité politique (I). Mais la gestion patrimoniale de celles-ci engendre les conflits internes (II), que ces Etats pourraient réduire voire éviter, en renforçant les mesures de sécurité politique (III).

I - ENJEU DE LA PROMOTION DES ETATS INSTITUTIONNELS ET TYPES DE VIOLENCES POLITIQUES EN AFRIQUE CENTRALE

A. L'évitement des violences politiques : l'enjeu de la promotion des Etats institutionnels

Il convient d'abord de souligner que de leur accession aux indépendances dans les années 60, jusqu'à la fin des années 80, les Etats de l'Afrique centrale étaient quasiment sans institutions de gestion du jeu politique, notamment électoral. Ces Etats ne présentaient que des Cours suprêmes qui étaient dotées de chambres constitutionnelles, qui n'avaient généralement pas de prérogatives en matière d'élections, ainsi qu'on peut encore le vérifier dans les Constitutions du Cameroun et du Gabon, respectivement, de 1976 et de 1961. Les Etats de l'Afrique centrale n'étaient pas non plus composés d'institutions autonomes et indépendantes de gestion des activités électorales, qui revenaient aux seuls ministères de l'intérieur, connus comme bras importants de tout pouvoir politique. Cette configuration politico-institutionnelle était sans contraintes, quant à l'environnement politique qui y prévalait, caractérisé par l'existence d'un seul acteur géopolitique : le parti-unique.

En effet, durant la première décennie des indépendances, les dirigeants des Etats de l'Afrique centrale, à l'instar de ce qui se passa ailleurs, s'étaient empressés d'instaurer le monopartisme. Il en avait été ainsi en Centrafrique et au Tchad en 1962, en République Populaire du Congo en 1964, au Cameroun en 1966, au Gabon

¹⁷ BALLE (C), Sociologie des organisations, Paris, Que sais-je ? PUF, 2009, p. 75.

¹⁸ AIM (R), L'essentiel de la théorie des organisations, Paris, Gualino, 2014, p. 43.

en 1968 et en Guinée-Equatoriale en 1973. L'argument généralement émis par ces dirigeants était que le pluralisme politique était un facteur d'instabilité politico-territoriale dans des Etats qui étaient encore jeunes¹⁹. L'environnement géopolitique que présentait ces Etats de l'Afrique centrale sous le monopartisme permettait ainsi à leurs chefs de diriger, sans partage. Les différentes élections étaient remportées par les parti-uniques ou parti-Etats, cela, sans contestations²⁰.

Cependant, le « vent des libertés », ainsi que l'avait prédit le Président français, feu François Mitterrand, avait fini par « soufflé en direction du Sud »²¹, y laissant sur son passage des revendications et des crises sociopolitiques et même des mini-guerres civiles, qui avaient obligé les pouvoirs politiques en place aux dialogues et/ou aux conférences nationales avec les acteurs de l'opposition, des associations et de la société civile qui existaient déjà dans la clandestinité. Ces dialogues et conférences s'étaient soldés par le renouement des Etats de l'Afrique centrale avec les régimes politiques pluralistes, qui avaient alors pour corollaire la création d'autres institutions, configurées de manière à répondre au nouvel environnement géopolitique qui devait désormais prévaloir. Le Gabon, par exemple, créa une Cour constitutionnelle en 1991, comme « (...) la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle (...), et juge (...) des droits fondamentaux et (...) des libertés (...), [un Conseil national de la communication (CNC) pour] (...) veiller à l'accès des citoyens à une communication libre [et] au traitement équitable de tous les partis et associations politiques.»²², un Conseil national pour la démocratie en 1996 pour élaborer un cadre de bonne conduite à l'usage des acteurs de la vie politique. Ce conseil devait assurer la médiation des conflits opposant les partis politiques à l'administration²³. La République populaire du Congo mit en place une Cour constitutionnelle en 2002 pour veiller à la régularité des élections politiques, d'un Conseil supérieur de la liberté de communication, chargé de l'exercice de la liberté de l'information et de communication, d'un Médiateur de la République, en tant qu'autorité indépendante chargée de simplifier et d'humaniser les rapports entre l'administration et les administrés²⁴. La République centrafricaine n'était pas en reste, elle mit en œuvre une Cour constitutionnelle, chargée de la régularité des consultations électorales et du règlement des contentieux électoraux, un Haut Conseil de la Communication chargé d'assurer l'exercice de la liberté d'expression et l'égal accès à tous aux médias d'Etat²⁵, etc.

¹⁹ MEYE NDONG Serges, La sécurité et la défense du territoire au Gabon. Analyse géopolitique, Thèse de doctorat, Géopolitique, Université de Reims Champagne Ardenne, 2013, p. 298.

²⁰ MBA OBAME (A.-C), Société politique au Gabon. Contribution à l'étude de la nature patrimoniale du système politique gabonais. Thèse de doctorat, Sciences Politiques, Université de Paris I, 1984, p. 271.

²¹ La politique africaine de la France [archive] Rapport d'information de Josselin de Rohan au Sénat, le 28 février 2011.

²² Constitution de la République gabonaise, Arts. 38, 95.

²³ ODOUNG (D.-T), *op. cit.*, 2003, p. 17.

²⁴ Constitution de la République populaire du Congo, Arts. 161, 164.

²⁵ Constitution de la République de Centrafrique, Arts. 73, 104.

Il faut particulièrement noter que tous ces Etats s'étaient en plus dotés, chacun, d'une institution autonome et indépendante, chargée de l'organisation des différentes élections politiques. Au Gabon, il s'agit, aujourd'hui, de la Commission Générale des Elections (CGE) ; d'Election Cameroun (ELECAM) au Cameroun ; de la Commission Electorale Nationale Indépendante au Tchad ; de la Commission Electorale Indépendante en Centrafrique ; de la Commission Electorale Nationale Indépendante en République Populaire du Congo et de la Commission Electorale Nationale, en Guinée-Equatoriale. Chacun de ces Etats procéda par ailleurs à la prise d'une loi électorale pour bien encadrer les différentes activités pendant les élections. Autant dire que les Etats de l'Afrique centrale s'étaient institutionnellement réorganisés pour réguler les activités politico-territoriales, et être des espaces de dialogues sociaux dans un environnement, où devaient désormais opérer des acteurs géopolitiques concurrents. Tout un arsenal institutionnel, dont il convient d'interroger la portée, en observant la conflictualité en Afrique centrale.

B. Les types de violences sur les territoires des Etats de l'Afrique centrale

Depuis la réinstauration du multipartisme, les territoires des Etats de l'Afrique centrale sont les théâtres des violences qui, en majorité, sont liées aux contestations des résultats des élections, surtout, présidentielles²⁶. Ces violences politiques se manifestent par des actes de vandalismes, et/ou des affrontements qui opposent généralement le camp de l'opposition politique qui, le plus souvent, crie à la fraude, aux forces de l'ordre. Ce fut le cas en 2009, au Gabon, où la proclamation des résultats de l'élection présidentielle fut succédée des émeutes qui occasionnèrent 3 morts, selon le gouvernement pendant que l'opposition en dénombrait 50. Il en fut de même à l'élection présidentielle de 2016 qui, non plus, ne s'était pas faite sans heurts. Les violences politiques postélectorales sont notées au Gabon à toutes les élections présidentielles depuis la première pluripartite de 1993 qui avait conduit les dirigeants à solliciter une intervention militaire française en 1994 pour rétablir l'ordre²⁷. Ces violences postélectorales sont observées dans l'ensemble de l'Afrique centrale, notamment au Congo en 2011 et en 2016, au Cameroun en 2011 et en 2018.

Ces violences politiques peuvent également avoir pour origine des tentatives de coups d'Etat ou des coups d'Etat militaires. Le Gabon enregistra son premier coup d'Etat militaire en 1964 qui se solda par un échec, suite à l'intervention militaire de la France ; un autre en août 2023 qui ne laissa observer que des violences mineures. Mais ces coups d'Etat aboutissent parfois aux guerres civiles, à l'instar de celle qui avait eu lieu de 1997 à 2003, en République Populaire du Congo. Celle-ci avait déjà enregistré un changement de pouvoir politique par les armes la même année de 1997, quand Pascal Lissouba avait été renversé par l'actuel président, Denis Sassou-Nguesso. Le Tchad et la Centrafrique ont déjà, le premier, essuyé 4 tentatives de coups d'Etat, notamment en 1991, 2000, 2006 et en 2008, alors que le second ne connaît de successions politiques que par des putschs, ainsi qu'il en avait encore été

²⁶ GAZIBO (M), Introduction à la politique africaine, Montréal, P.U.M., [En ligne], <http://books.openedition.org/pum/6384>, (Consulté, le 23 novembre 2020).

²⁷ MEYE NDONG (S), *op. cit.*, p. 626.

le cas en 2014, lors du renversement de François Bozizé, qui, lui-même, succéda aussi à Ange-Félix Patassé par le coup d'Etat de 2003. Michel Djotodia, le tombeur de François Bozizé fut contraint à un départ forcé du pouvoir par la Communauté internationale. En 2016, la Centrafrique organisa sa première élection présidentielle depuis 20 ans !

Le tableau 1, ci-dessous, qui traite des types et des cadres des violences politiques post-monopartismes en Afrique centrale, a été confronté à celui de Mamadou Gazibo, qui présente la « typologie des conflits en Afrique »²⁸. Il ressort de cette confrontation que les Etats de l'Afrique centrale ont moins observé de violences politiques dans la période du monopartisme (fin des années 60-fin des années 80) que dans celle du multipartisme (début des années 90 à nos jours). En lui-même, le tableau 1 apprend que l'essentiel des violences politiques en Afrique centrale trouvent leurs fondements dans la course au pouvoir politique. Ces violences se comptent, à 11 faits sur fond de contestations de résultats électoraux contre 8, au titre des coups d'Etat et tentatives de coups d'Etats. La conquête du pouvoir politique est donc le cadre de la majorité des déchaînements sociopolitiques sur les territoires des Etats de l'Afrique centrale. Des violences qui paraissent alors curieuses, au regard de ce que ces Etats s'étaient dotés des structures organisationnelles de régulation des activités politiques. Il ressort alors toute l'importance d'interroger la gestion qui est réservée à ces institutions, afin d'interroger sa capacité à l'efficacité.

Tableau 1 : Types et cadres des violences politiques post-monopartismes en Afrique centrale

Pays	Année	Types de violences politiques	Cadres de la violence
Gabon	2016	- Crise politique/violences postélectorales	- Election présidentielle
	2009	- Crise politique	
	2005	- Contestations/violences postélectorales	- Election présidentielle
		- Violences postélectorales	- Election présidentielle
	1998 1991-1994	- Crise politique/mini-guerre civile	- Election présidentielle - Election présidentielle
Cameroun	2018	- Contestations/violences postélectorales	- Election présidentielle
		- Contestations/violences postélectorales	- Election présidentielle
	2011	- Crise politique	- Election présidentielle
	2004 1997	- Contestation/violences - Postélectorale	- Election présidentielle

²⁸ GAZIBO (M), Introduction à la politique africaine, Montréal, PUM, 2007, p. 127.

	1994	- Crise politique	- Election présidentielle
RCA	2013-2014 2011 2005 2003 1996-1997-2002	- Mutinerie/Guerre civile - Crise postélectorale - Crise postélectorale - Mutinerie/Guerre civile/ - Mutinerie/ Guerre civile	- Coup d'Etat (militaire) - Election présidentielle - Election présidentielle - Coup d'Etat (militaire) - Tentatives de coup d'Etat (militaire)
Tchad	2008 2006 1999-2000 1990-1991	Mutinerie/guerre civile Mutinerie/guerre civile Mutinerie/Guerre civile Mutinerie/Guerre civile	Tentative de coup d'Etat Tentative de coup d'Etat Tentative de coup d'Etat Tentative de coup d'Etat
République Populaire du Congo	2011 1997-2003	Crise politique Guerre civile	Election présidentielle Coup d'Etat (militaire)

Source : MEYE NDONG Serges, Janvier 2024

II - LA GESTION DES INSTITUTIONS : FACTEUR DE LA SECURITE POLITIQUE OU VECTEUR DES VIOLENCES POLITIQUES ?

A. Des institutions de sécurité politique empreintes d'une gestion patrimoniale

Il est intéressant de souligner d'abord que plusieurs des dirigeants des Etats qui se rouvrent au multipartisme étaient déjà au pouvoir pendant le monopartisme ou l'avaient même instauré. Entre autres, Omar Bongo Ondimba (auparavant, Albert Bernard Bongo) accéda au pouvoir en 1967 au Gabon (mort en 2009), Teodoro Obiang Nguema Mbasogo en 1979 en Guinée-Equatoriale, Paul Marie Ange Biya Bi Mvondo en 1982 au Cameroun et Idriss Déby Itno (mort en 2021) en 1990, au Tchad. Il peut également être cité Denis Sassou-Nguesso, qui revint au pouvoir en 1997, après avoir d'abord gouverné le Congo pendant près de 13 ans, soient de 1979 à 1992. En gros, le fait est que l'essentiel ces dirigeants des Etats de l'Afrique centrale avaient été formatés sous le parti unique. Ce fait n'a pas été sans répercussions dans la gestion qui allait être la leur des institutions créées pour réguler le jeu politique sous le régime multipartite.

En effet, les Chefs d'Etats de l'Afrique centrale s'arrangèrent, dans un premier temps, à ce que leur reviennent directement les pouvoirs de désignation des membres de ces institutions, cela, du responsable au dernier de la hiérarchie. Ces membres qui, dans un second temps, n'étaient autres que leurs proches, c'est-à-dire des personnes avec lesquelles, ces Chefs d'Etat ont en partage des liens ethniques, politiques, ésotériques, etc. Au Gabon, la Cour constitutionnelle fut ainsi confiée à Marie-Madeleine Mborantsuo, qui, selon Tanguy Berthemet, était la « bonne amie

attitrée » d'Omar Bongo Ondimba²⁹. En 2010, Ali Bongo Ondimba procéda aux modifications constitutionnelles qui avaient permis à Marie-Madeleine Mborantsuo de continuer à assurer cette fonction, jusqu'en 2023, quant à la suite d'un coup d'Etat militaire, le Comité (militaire) pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) confia la présidence de cette institution à Dieudonné Aba'a Owono. La CENAP fut confiée, à Gilbert Ngoulakia, le neveu d'Omar Bongo Ondimba. Les successeurs de Ngoulakia étaient tous membres du parti politique au pouvoir. Les choses ne changèrent pas en République Populaire du Congo, où la Cour constitutionnelle est toujours dirigée par les « proches » de Denis Sassou-Nguesso, le *Conseil supérieur de la liberté de communication* est sous la responsabilité de Philippe Mvouo, qui appelle le Président congolais « Papa Sassou » ! *La Commission Nationale des Elections (CNE)*, quant à elle, est en principe indépendante mais son équipe est composée par le Chef de l'Etat. Au Cameroun, Elecarn est un « organisme indépendant », mais « placé sous l'autorité du Conseil électoral, dont les président, vice-président et les autres membres sont nommés par décret du Président de la République » ! En gros, les institutions mises en place pour réguler les activités sociopolitiques furent mises comme à ce jour sous la direction des proches des pouvoirs politiques, ce qui pouvait déjà susciter des doutes.

Peut-il, en effet, aisément être affirmé qu'en mettant ces institutions sous la gestion de leurs proches, les dirigeants des Etats de l'Afrique centrale recherchaient leur libre expression ! D'autant que l'on est dans une Afrique où, les affinités et les identités ont tendance à prendre le dessus sur l'Etat républicain ! Une Afrique où, pour généraliser les propos de Guy Rossanta-Rignault, l'Africain est d'abord un être ethnique avant d'être un citoyen³⁰ et, où il est plus au service du président, ministre et autres de son ethnie qui l'a nommé qu'au service de la société³¹. Autant dire que la gestion prévue de ces institutions posait déjà le problème de leur partialité.

De fait, les institutions africaines, en général, posent depuis des années la question de leur neutralité. L'ancien ministre gabonais et ex-président de la Commission de l'Union Africaine, Jean Ping, affirmait ainsi qu'« Il ne suffit pas seulement de promouvoir et de formuler un corpus juridique, encore faudrait-il faire vivre les textes et assurer le respect et l'effectivité des principes constitutionnels et de l'Etat de droit, en tant que fondement de la gouvernance démocratique »³². Jean François Médard, l'un de ceux à s'être penchés en premier sur la question, avait fini également par qualifier l'Etat africain de néopatrimonialiste, définissant le néopatrimonialisme comme « (...) un type idéal de domination traditionnelle fondé sur l'absence de différenciation entre le public et le privé. Le patrimonialisme

²⁹ BERTEMET, [En ligne] : <http://www.lefigaro.fr/international/2009/06/17/01003-20090617ARTFIG00067-les-ambitions-de-la-descendance-bongo-.php>, (Consulté, le 23/11/2020).

³⁰ ROSSATANGA-RIGNAULT (G), L'Etat au Gabon : histoire et institutions, Libreville, Raponda-Walker, 2002, p. 227.

³¹ NUIAGUIA BANDA (A), De "Gabon d'abord" à la République au village, Paris, Horizon du Savoir, 2005, p. 108.

³² PING (J), Mondialisation, paix, démocratie et développement en Afrique : l'expérience gabonaise, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 119.

traditionnel qui combine un dosage variable d'arbitraire personnel et de normes traditionnelles correspond à l'extension de la logique de la domination patriarcale au-delà des frontières de la parenté. »³³ Plus récemment, Daniel N. Bach, dans la même veine, soutenait que cet Etat est fondé sur un système de relations de loyauté et personnelles qui impactent négativement son fonctionnement³⁴. La gestion des institutions en Afrique et, donc, en Afrique centrale, laisse alors observer des problèmes de capacité.

Cette gestion patrimoniale est telle que ces institutions de sécurité politique sont, à tort ou raison qualifiées de tours de pise, parce qu'elles pencheraient toujours du côté du pouvoir politique ; elles seraient moins au service de la société que des personnes. L'on comprend alors qu'il n'y a presque pas d'alternance politique en Afrique centrale. Omar Bongo Ondimba, avec 41 ans d'exercice fut qualifiée de doyen mondial des chefs d'Etat³⁵, se succédant toujours à lui-même, non sans violences ; Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Paul Biya et Denis Sassou-Nguesso comptent déjà, respectivement, 44, 41 et 25 ans de pouvoir, sans alternance. Idriss Deby Itno, qui décéda en 2021, avait déjà totalisé 30 ans.

Le tableau 2 (cf. Tableau 2), qui traite du mode de changements de pouvoir en Afrique centrale montre que tous ceux-ci s'y sont faits, soit à la suite du décès d'un chef d'Etat comme au Gabon en 2009, quand Ali Bongo Ondimba succéda à Omar Bongo Ondimba ; soit du fait d'un coup d'Etat comme au Congo en 1997 ou encore en Centrafrique, quand Ange-Félix Patassé fut renversé par François Bozizé, en 2003. Ce dernier avait, lui-même, été renversé en 2013 par Michel Djotodia. Encore au Gabon, Ali Bongo fut déposé par la Garde Républicaine, qui jugea tronqués les résultats de l'élection présidentielle de 2023. La gestion des institutions de sécurité politique au sein des Etats de l'Afrique centrale, n'est pas alors de nature à préserver des violences politiques, qui ne sont alors qu'une conséquence.

³³ MEDARD (J.-F.), 1990, L'Etat patrimonialisé, Politique Africaine, n°39, 1990, p. 29.

³⁴ BACH (D) et al., L'Etat néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines. Ottawa, Presses universitaires d'Ottawa, 2011, p. 6.

³⁵ FOUGER (V), Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel, Pouvoir, n°129, 2009, p. 129.

Tableau 2 : Modes de changements de pouvoirs politiques en Afrique centrale depuis le retour au multipartisme

Etats	Cameroun	Centrafrique	RP Congo	Gabon	Guinée-Equa.	Tchad
Présidents au pouvoir au retour au multipartisme	Paul Biya	Ange-Félix Patassé	Denis Sassou-Nguesso	Omar Bongo	Teodoro Obiang Nguema	Idris Déby Itno
Modes de changements de pouvoirs	Aucun changement de pouvoir	Succession par coup d'Etat militaire (Bozizé 2003)	Election présidentielle Pascal Lissouba, 1992	Succession par coup d'Etat électoral (Ali Bongo Ondimba 2009-2023)	Aucun changement de pouvoir	Succession suite au décès du président (Mahamat Idriss Déby)
		Succession par Coup d'Etat militaire	Denis Sassou-Nguesso 1997			
		Michel Djotodia (2013)		Succession par coup d'Etat militaire Aout 2023 Brice Clotaire Oligui Nguéma		
		Succession intérimaire (Samba Panza 2014-2016) Election présidentielle Faustin-Archange Touadera, 2016				
Présidents actuels	Paul Biya	Faustin-Archange Touadera	Denis Sassou-Nguesso	Brice Clotaire Oligui Nguéma	Teodoro Obiang Nguema	Mahamat Idriss Déby

Source : MEYE NDONG Serges, Janvier 2023.

B. De la gestion patrimoniale des institutions de sécurité politique aux violences politiques

La gestion patrimoniale, ci-dessus présentée, des institutions est l'une des variables, à l'origine de plusieurs des violences politiques postélectorales observées en Afrique centrale. Il est effectivement très souvent arrivé que les responsables de ces institutions n'observent pas l'organisation mise en œuvre pour que ces structures soient au service de l'intérêt général, de la société. Il en est particulièrement du cas de la gestion de celles qui ont la charge, dans l'organisation des élections, de centraliser les résultats des différents bureaux de vote, en récoltant tous les procès-verbaux dûment signés par chacun des représentants des candidats. C'est cette

centralisation des procès-verbaux qui permet de produire les statistiques qui renseignent sur le nom du candidat qui a le plus obtenu de voix. C'est, en gros, le fonctionnement d'Elecam au Cameroun, de la CNE au Congo, du CGE au Gabon, etc. Une organisation qui connaît presque toujours des dysfonctionnements.

En effet, les responsables ont souvent usé de leur position au sein de ces institutions pour influencer leurs collègues de travail, allant ainsi jusqu'à décider du sort des élections, sans tenir compte des résultats sur les procès-verbaux. Des influences et des décisions qui découlent des ordres, des instructions de ceux qui les ont nommés à ces postes. En ce sens, sur les 5 anciens membres³⁶ de la Cour constitutionnelle gabonaise qui ont accepté de contribuer à cette réflexion, tout en requérant leur anonymat, deux affirment que cette institution ne fait qu'entériner les résultats centralisés par des organes compétentes, alors que les 3 autres ont reconnu que, certes, la Cour constitutionnelle ne fait qu'entériner les résultats mais s'est parfois retrouvée à rattraper les erreurs des centres d'élection pour essayer de rendre cohérents les résultats qui doivent être en faveur du candidat au pouvoir ! Dans le même pays, certains qui avaient servi dans la CNE, et des personnes qui ont été dans des bureaux de vote, ont parlé de pression pressions politiques de la part du pouvoir en place pour falsifier les procès-verbaux pendant leur transport. Par ailleurs, les quelques personnes interrogées ont tous refusé de parler de corruption mais ont préféré s'exprimer en termes de circulation des fortes sommes d'argent pour obtenir l'assentiment des membres des bureaux de vote ! Des données d'enquêtes que confirment celles des forces de l'ordre sur la dernière élection présidentielle d'août 2023.

C'est en effet ce que l'on peut apprendre des révélations de la Direction Générale des Contre-Ingérences et de la Sécurité Militaire (DGCISM), communément appelée B2, qui avait mené l'enquête sur cette élection, dont le CTRI avait jugé "tronqués" les résultats pour justifier le coup d'Etat militaire. Les dirigeants du CGE, accusés de complicité de manipulations électorales, furent interpellés et interrogés. Le président du CGE avait avoué avoir reçu des ordres de quelques hauts fonctionnaires de la présidence de la république gabonaise, alors qu'une de ses adjointes, qui y était en qualité de vice-présidente, avait affirmé devant les médias que les résultats de cette élection présidentielle qui accordaient un troisième mandat à Ali Bongo Ondimba n'avaient été signés d'aucun procès-verbal ! D'où sortaient alors les résultats que le CGE avait rendus publics ! Autant dire que cette institution n'avait pas du tout assumé sa mission dans cette élection, dont les faits viennent encore conforter les conclusions du rapport de l'Union africaine.

En décembre 2012, le Groupe des Sages de l'Union africaine, qui avait entrepris des travaux pour comprendre les conflits et les violences politiques qui résultent des élections sur le continent, avait conclu, entre autres que l'un des mobiles de ces violences est que les Chefs d'Etats « (...) ont exploité à leurs fins les

³⁶ Les 5 membres ont accepté de contribuer à titre personnel à l'enquête de terrain effectuée dans le cadre de cette réflexion. Les deux premiers ont livré leur expérience de 2009, tandis que les 3 autres témoignaient au compte de l'élection de 2016.

institutions publiques qui deviennent ainsi des organisations partisanses»³⁷. Ce sont, en gros, des institutions au service des pouvoirs politiques en place. L'on comprend alors que leurs résultats électoraux sont presque toujours en faveur des partis politiques au pouvoir mais rejetés par les partis de l'opposition, dont les contestations se manifestent par l'occupation des rues.

De fait, dès l'annonce des résultats, les adhérents des partis politiques et autres personnes qui les contestent occupent l'espace public pour exprimer leurs émotions et même se livrer à des actes de vandalismes et, parfois de pillages de magasins. Des faits de violences qui sont généralement suivis de la répression, très souvent exagérée des forces de sécurité. Si celles-ci ont toujours brandi l'argument du rétablissement de l'ordre public, il n'en est pas ainsi pour les manifestants, pour qui les policiers sont plutôt aux ordres du pouvoir politique en place. Des affirmations des manifestants qui trouvent leurs fondements dans le fait que certaines de ces unités de police peuvent être constituées des agents des forces de sécurité qui sont politiquement, par l'ethnie ou par la religion proche des autorités politiques en place. C'est en ce sens que le Groupe des sages de l'UA affirmait que dans leur volonté de rester au pouvoir, les régimes africains « (...) ont également exploité, en particulier, les forces militaires, paramilitaires et de police, contre les groupes d'opposition »³⁸. Ce sont des faits qui ne sont pas sans conséquences.

En effet, certains camps de l'opposition, face à cette répression policière jugée arbitraire, ont, en guise de réponse, été jusqu'à se doter des armes, créant même des groupes armés dans le but de vouloir se défendre des abus des forces régulières. En ce sens, l'Union Africaine affirme que « (...) l'une des conséquences de ces violences policières sur les militants est que ceux-ci, à leur tour, se sont progressivement "militarisés" dans le but de se protéger»³⁹. Un autre objectif de ces camps de l'opposition peut être d'affronter carrément les forces dites du parti au pouvoir ou, dans une moindre mesure, d'être capable de troubler l'ordre, afin de mettre le pouvoir à mal, d'attirer l'attention de la communauté internationale ou même renverser le pouvoir en place. Une militarisation des civils qui a touché de larges couches de la société et qui explique que ces violences se sont, certaines, transformées en guerres civiles, ainsi que c'est le cas au Cameroun, en Centrafrique, au Tchad, etc.

En gros, il ressort que la gestion des institutions régulatrices des activités sociopolitiques n'a pas été de nature à préserver la paix, la stabilité au sein des Etats de l'Afrique centrale, à l'instar de ce qui est observé ailleurs. C'est autrement affirmer que les Etats institutionnels de l'Afrique centrale peinent, du moins pour ce qui concerne la gestion des activités sociopolitiques électorales, à s'affirmer sur leurs territoires en faisant prévaloir les affinités, l'arbitraire dans gestion des institutions de sécurité politique plutôt que l'objectivité, la légitimité, les valeurs admises, etc. Il n'est plus dès lors étonnant d'observer les violences politiques ci-dessus

³⁷ Union Africaine, op. cit, p. 23.

³⁸ Ibid., p. 23.

³⁹ Ibid., p. 21.

mentionnées, auxquelles il peut être proposé des esquisses de solutions pour y remédier.

III - ESQUISSE DE SOLUTIONS DE RENFORCEMENT DE LA SECURITE POLITIQUE

A. La neutralité des agents publics, facteur d'une administration républicaine

La neutralité des agents publics pourrait bien être une des solutions, à même de contribuer au renforcement de la sécurité politique. Elle aurait pour objectif de faire vivre les institutions, encore sous l'influence des affinités diverses, par un personnel public plutôt imprégné des valeurs républicaines. Cette neutralité pourrait procéder de la mise en œuvre d'un éthos public qui, dans le cadre d'une administration (publique), est l'ensemble des habitudes, des comportements soumis au personnel comme valeurs et cadre de références. Isabelle Fortier soutenait que l'éthos public est « une dynamique sociopolitique [qui] caractérise un objectif ou une réalité collective, dont les dispositifs de pouvoir, conçu comme relationnel, sont orientés vers une éthique de bien commun et une finalité démocratique, fondant la spécificité de l'action publique. »⁴⁰ L'éthos public se veut d'impacter la psychologie et, donc, le comportement de l'agent public en intégrant en lui les valeurs dans la gestion publique fondées sur la dignité humaine, la moralité, l'intérêt général, etc.

Ainsi, l'éthos public conduirait les Etats de l'Afrique centrale, dont les peuples sont déjà manifestement avides de changement (au regard des slogans lors des différentes élections), à l'amélioration de la production des institutions, en créant un nouvel environnement humain, empreint de valeurs de gestion publique par son impact sur les agents publics. Ces agents que les gouvernements amèneraient à intérioriser les valeurs d'éthique professionnelle, de dignité et d'intégrité. C'est un reformatage psychologique qui devrait s'étaler sur des générations successives d'agents publics, au point que l'éthos public finirait par être un « mode singulier du vivre-ensemble » ; autrement dit, une manière d'être d'un collectif institutionnel.

Il convient de souligner que l'éthos public a déjà apporté des résultats escomptés à plusieurs des Etats qui en ont fait l'expérience. Il y a, en effet, 20 ans, les pays de l'OCDE, entre autres, la France, la Suisse et la Belgique, étaient confrontés à des problèmes de lourdeurs, d'efficience et d'efficacité au sein de leurs administrations. Ces Etats ont alors procédé aux réformes administratives, mettant en œuvre l'éthos public en guise de solution⁴¹. L'éthos public, porté par le courant managérialiste issu des pays anglo-saxons, et plus connu sous l'appellation générique de Nouvelle Gestion Publique (NGP) a, certes, été concrétisé différemment d'un pays à un autre, mais a eu pour avantage de donner une orientation de plus en plus

⁴⁰ FORTIER (Y), L'Ethos public en tant que processus social dynamique, [En ligne] : <http://journals.openedition.org/pyramides/905>, (Consulté, le 22/11/2022).

⁴¹ FORTIER (Y), Ethos public et quête de sens dans cette ère de réforme : le NMP, ses critiques et les luttes pour la reconnaissance d'une spécificité du secteur public », Association de Gestion des Ressources Humaines, n°9, 2013, p. 159.

marquée vers les valeurs, les logiques d'action et les méthodes utilisées par le secteur privé, au point que les frontières entre l'univers public et l'univers privé deviennent floues. Un avantage qui montre ses enjeux éthiques, importants pour l'efficacité du service public. Il n'est donc pas étonnant que d'autres pays, en dehors de l'OCDE, notamment le Canada, en ont fait usage.

En Afrique centrale, les Etats n'ont pas encore fait l'expérience de l'éthos public. Ces dernières années, le secteur privé recourt, entre autres, aux normes de qualité, hygiène, sécurité et environnement (QHSE) pour améliorer ses services. Le secteur public, quant à lui, envoie généralement en stage ou multiplie des séminaires de formation, au profit de ses agents. Le Gabon, en particulier, a institué une journée nationale des politiques publiques, dont la 3^{ème} édition a eu lieu en juin 2023. Les thématiques pour ces formations portent, en gros, sur les "politiques publiques" ou ses aspects, notamment la "performance de l'administration publique", la gouvernance publique, ainsi que ce fut encore le cas au Cameroun en 2022. Mais ces concepts restent généraux, ces Etats ne leur donnant pas de contenus qui pourraient particulièrement contribuer à améliorer leurs services publics.

Les Etats de l'Afrique centrale devrait, en plus de l'éthos public, expressément rompre avec l'influence des considérations ethniques dans la gestion administrative, et procéder également, à la laïcisation de leurs institutions. Ceci serait réalisable par des recrutements objectifs, notamment sur concours avec des résultats fiables. Ces Etats devraient ainsi cesser avec les recrutements massifs sur dossiers par lesquels les responsables d'institutions favorisent les postulants avec lesquelles ils ont en partage l'ethnie, la religion, les liens érotiques⁴², etc. Il pourrait par ailleurs être prévu des mesures de sanction professionnelle ou pénale contre tout agent qui s'emploie à des actes du genre. Il est à souligner que ces actes sont déjà formellement interdits en ces Etats mais tous ne disposent pas des mesures qui les sanctionnent, pénalement⁴³. Mais en attendant, ces mesures qui recherchent la neutralité des agents publics pourraient déjà être insérer dans les enseignements primaires et secondaires et universitaires pour impliquer très tôt les jeunes citoyens.

Il s'agirait, en effet, pour les gouvernements d'Afrique centrale de mener des actions proactives qui consisteraient, dans l'éducation civique et morale, à formater la conscience morale des jeunes dirigeants de demain, pour les imprégner très tôt des valeurs importantes pour une gestion publique productrice. Les enseignements pourraient ainsi être axés sur le sens de la société, l'appropriation et la dévotion du citoyen à l'Etat de droit et non aux hommes, l'éthique, la morale, les valeurs humanistes, etc. Cette éducation rechercherait la responsabilisation et l'implication du citoyen dans la gestion publique. C'est en ce sens qu'abondait récemment

⁴² Le phénomène est manifestement observable en Afrique centrale, pour rester sur ce propos. Les recrutements se font presque toujours sur dossiers. Les hommes politiques, les directeurs et secrétaires généraux... se répartissent des postes ou des places au profit de leurs proches. C'est la même observation pour les concours nationaux, qui sont en réalité des mises en scène.

⁴³ En république gabonaise, en exemple, il n'existe aucune loi pénale contre les pratiques en faveur de l'ethnisme, du clanisme etc.

l'UNESCO qui encourageait les « (...) professionnels de l'éducation à concevoir et, à mettre en œuvre des activités pédagogiques visant à doter les élèves des connaissances, des attitudes et des compétences nécessaires pour participer à la société de manière constructive, éthique (...) et en tant qu'agents du changement constructif et responsable sur le plan éthique, soutenant la justice et des institutions solides. »⁴⁴ En gros, l'éducation du citoyen à l'Etat de droit et la mise en œuvre de l'éthos public sont des moyens qui concourraient à la neutralité des agents de l'Etat et, donc, à la solidité des institutions productrices de la sécurité politique, qui peut encore être plus renforcée avec l'inculcation de l'intérêt général.

B. Inculquer le sens de l'intérêt général pour une communauté sociétale

Il convient d'abord de souligner que le concept de l'intérêt général n'a pas, jusque-là, de définition univoque. Il en existe toutefois deux conceptions, l'une, utilitariste, l'autre, volontariste. Pour la première, l'intérêt général est la somme des intérêts particuliers. Une conception qui, sans vouloir refaire le débat, apparaît très discutable, dans la mesure où, dans la pratique, il est très difficile voire impossible de considérer les intérêts de tout un chacun pour en faire un intérêt général. Comment, en exemple, prendre en compte, dans l'organisation d'une élection présidentielle, l'intérêt d'une personne ou d'un groupe qui veut voir accéder au pouvoir un de ses membres, quand on sait que d'autres personnes ou communautés peuvent nourrir la même ambition ! La deuxième acception de l'intérêt général, quant à elle, soutient que celui-ci est le dépassement des intérêts particuliers. L'intérêt général devient alors l'expression de la volonté générale. Cette conception semble plus plausible, en ce qu'il est, en effet, plus possible de tenir compte de la volonté générale que de la somme des intérêts particuliers. C'est cette vue de l'intérêt général que les Etats de l'Afrique centrale devraient inculquer aux citoyens.

Inculquer, car il s'agirait d'amener les agents de l'Etat à réaliser les bienfaits de l'intérêt général dans le service public : atteindre les objectifs poursuivis par la société par des institutions. L'intérêt général est d'autant à y cultiver que les Etats de l'Afrique centrale regroupent un magma de groupes ethno linguistiques, qui doivent réaliser qu'ils partagent désormais le même territoire étatique et qu'ils sont, donc, devenus une même et seule société. L'ethnie ou la religion devrait cesser d'exister dans le service public au profit du collectif sociétal. Il serait par ailleurs important de montrer que l'intérêt général n'est pas seulement une affaire des dirigeants mais de tous les citoyens qui se doivent, chacun, de prendre des distances avec la solidarité tribale, ethnique ou religieuse pour servir la société. En d'autres mots, l'adhésion aux valeurs de l'intérêt général aurait pour avantage de lever l'ancrage des agents publics aux identités, au profit de l'Etat institutionnel. Car, l'être ethnique muerait en un "être étatique", les communautés ethnoculturelles céderaient la place à la communauté sociétale, celle-ci qui a conçu et établi les institutions pour sa propre régulation. La culture de l'intérêt général permettrait aux Etats de l'Afrique centrale de promouvoir ou de généraliser, particulièrement, dans la gestion publique, ce type

⁴⁴ UNESCO, Promouvoir l'Etat de droit par l'éducation à la citoyenneté mondiale-Unesco, 2019, [En ligne] : <http://fr.unesco.org/themes/ecm/etat-droit>, (Consulté, le 10/03/2020).

d'Africain qui est défait des particularismes et qui est plutôt formaté à produire un Etat de droit républicain, facteur de la sécurité politique.

CONCLUSION

La question, à laquelle se voulait de répondre cette réflexion est de savoir, quels sont les mobiles qui expliquent que les Etats de l'Afrique centrale, qui s'étaient pourtant dotés d'une diversité d'institutions dans l'objectif d'encadrer les élections politiques, soient encore confrontés à des violences politiques postélectorales, observées récurrentement sur leurs territoires, et quelles esquisses de solutions, entre autres, peuvent-ils être proposées pour y renforcer la sécurité politique ? Pour répondre, la démarche a consisté, outre à la prise en compte des connaissances théoriques sur la question traitée, principalement, aux échanges avec les hommes politiques et avec les responsables des institutions impliquées dans l'organisation des élections. Un travail au terme duquel il a été jugé idoine d'organiser la réflexion en trois parties. La première a exposé d'abord les mesures préventives mises en œuvre par les Etats de l'Afrique centrale contre les violences politiques, avant de constater que cette prévention n'y a pas produit les résultats escomptés, au regard de la typologie des violences, qui s'enracinent dans les élections politiques. C'est alors que le texte a voulu comprendre et expliquer, dans la deuxième partie, l'inefficacité des institutions de sécurité politique pour se rendre compte que celle-ci découle de leur gestion patrimoniale ; ces institutions sont plus au service des hommes que de la société. La lutte politique s'opère alors dans l'anarchie, dont les violences politiques ne sont que la conséquence. Le texte s'est alors proposé d'esquisser quelques solutions pour renforcer la sécurité politique au sein de ces Etats, notamment la culture de la neutralité et du sens de l'intérêt général chez l'agent public. La neutralité des agents publics, qui en plus seront imprégnés du sens de l'intérêt commun aura pour avantage d'avoir des personnes qui servent l'Etat de droit républicain et non les hommes. Car, contrairement aux propos de l'ex-président américain, Barack Obama, à Accra, en 2009 qui affirmait que « l'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts mais des institutions fortes », il apparaît, au regard de ce texte que l'Afrique a plus besoin d'hommes forts, à même de faire vivre objectivement les institutions mise en place par les peuples.

BIBLIOGRAPHIE

- BACH, Daniel, « Régimes politiques, Pratiques systémiques et dynamiques de l'émergence dans les Etats africains et post-soviétiques ». *Revue internationale de politique comparée*, vol 20, n° 3, pp. 153-169, 2013.
- BACH, Daniel et GAZIBO, Mamadou, *L'Etat néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines*. Ottawa, Presses universitaires d'Ottawa, 2011.
- BANGOURA, Mohamed Tétémedi., *Violence politique et conflit en Afrique : le cas du Tchad*. Paris, L'Harmattan, 2006.
- BAYART, Jean-François., « La démocratie à l'épreuve de la tradition ». *Pouvoirs*, n° 129, pp. 27-44, 2009.
- BAYART, Jean-François, *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Fayard, 2006.

- BAZENGUISSA-GANGA Rémy, « Rester jeune au Congo-Brazzaville : violences politiques et processus de transition démocratique ». *Autrepart*, vol 2, n°18, pp. 119-134, 2001.
- BELLINA, Séverine et alii., *L'État en quête de légitimité. Sortir collectivement des situations de fragilité*. Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2010.
- BOSI, Lorenzo, « Etat des savoirs et pistes de recherche sur les violences politiques ». *Critique internationale*, n°54, pp. 171-189, 2012.
- BRAUD, Philippe, « La violence politique : repères et problèmes ». *Cultures & Conflits*, [En ligne], URL : <http://conflits.revues.org/406>, mise en ligne en octobre 1993, consulté le 23 novembre, 2006.
- CHABAL, Patrick, « Pouvoir et violence politique en Afrique postcoloniale ». *Politique Africaine*, n°42, pp. 51-64, 1991.
- CHRETIEN, Jean-Pierre, « Les racines de la violence politique en Afrique ». *Politique Africaine*, n°42, pp. 15-27, 1991.
- CROUZEL, Ivan, « Elections et risque d'instabilité en Afrique : favoriser des processus électoraux légitimes », SAIIA Occasionnal Paper 2009, août 2014.
- DAVID, Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité*. Paris, Sciences Po/Les Presses, 2006.
- BOUOPDA, Pierre-Kame, *Cameroun. Les crises majeures de la présidence Paul Biya*. Paris, L'Harmattan, 2000.
- EYE NDONG, Serges, *La sécurité et la défense du territoire au Gabon. Analyse géopolitique*. Thèse de doctorat, Reims, Université de Reims Champagne Ardennes, Ecole doctorale Sciences de l'Homme et de la Société, 2013.
- FORTIER, Isabelle et al., « Des conditions et enjeux de la politisation de l'administration publique au regard de l'ethos public : une étude comparée (Canada/Suisse) de l'expérience des cadres dirigeants ». *Gestion et management public*, n°4, pp. 75-98, 2016.
- FOUCHER, Vincent, « Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel ». *Pouvoir*, n°129, pp. 127-137, 2009.
- GAZIBO, Mamadou, *Introduction à la politique africaine*. Les Presses de l'Université de Montréal, Nouvelle Edition, [En ligne], <http://books.openedition.org/pum/6384>, consulté le 23 novembre 2020.
- GAZIBO, Mamadou et al., *Le politique en Afrique dans la longue durée : historicité et héritages*. Politique Africaine, 2009.
- GICQUEL, Jean-Eric et GICQUEL, Jean, *Droit constitutionnel et institutions publiques*. Paris, LGDJ, 2015.
- HERMET Guy et alii, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. Coursus/Armand Colin, 4ème Ed, 2000.
- JANIN, Pierre. Et ALAIN Marie, « Violences ordinaires, violences enracinées, violences matricielles ». *Politique Africaine*, n° 91, pp. 5-12, 2003.
- JAMFA CHIADJEU, Moïse Léonard, *Comment comprendre la « crise » de l'État postcolonial en Afrique ? Un essai d'explication structurelle à partir des cas de l'Angola, du Congo-Brazzaville, du Congo-Kinshasa, du Libéria et du Rwanda*, Berne, Peter Lang, 2005.
- KAMTO, Maurice, *Pouvoir et Droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*. Paris, LGDJ, 1987.
- KIPUE, « La crise de l'État-nation en Afrique de l'Ouest ». *Outre-Terre*, vol. 2, n° 11, p. 19-32, 2005.

- KUENGIENDA, Martin, *Crise de l'État en Afrique et modernité politique en question*. Paris, L'Harmattan, 2008.
- KAMBA, Pierre, *Violence politique au Congo-Kinshasa*. Paris, L'Harmattan, 2008.
- MBA OBAME, André Claude, *Société politique au Gabon. Contribution à l'étude de la nature patrimoniale du système politique gabonais*. Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris I, Département de science politique, 1984.
- MEDARD, Jean-François, « L'Etat et le politique en Afrique ». *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4/5, pp. 849-854, 2000.
- MEDARD, Jean-François, « La crise de l'Etat patrimonial et évolution récente de la corruption en Afrique subsaharienne », *Mondes en développement*, T. 26, n° 102, pp. 55-57, 1998.
- MEDARD, Jean-François, « Patrimonialism, Patrimonialization, Neo-Patrimonialism and the study of the Post-Colonial state in the subsaharian Africa, in Henrik S. Marcussen, Improved Natural Ressources Management: the role of formal organizations and informal networks and institutions ». Occasional Paper, n°17, *International Development Studies, Roskilde University*, pp. 76-97, 1996.
- MEDARD, Jean-François, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », dans Médard Jean-François (Dir.), *États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises*, Karthala, coll. Hommes et sociétés, pp. 323-353.
- MEDARD Jean-François, « L'Etat patrimonialisé ». *Politique Africaine*, n°39, pp. 25-36, 1991.
- METSAGHO MEKONTCHO Boris, Elections et insécurité en Afrique centrale : le cas des élections générales de 2020-2021 en République Centrafricaine, *Le POLITOSCOPE*, n°1, pp. 123-148, 2023.
- MEYER, Angéla, *L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'Etats faibles. L'exemple de quatre Etats centrafricains*. Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris 1, Institut d'études politiques de Paris, 2006.
- MFOULA-NGHANGUI, Pierre Aimé, *La politique étrangère du Gabon et les recompositions stratégiques internationales à partir de 1990 : contribution à la lecture de la diplomatie contemporaine*. Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris X-Nanterre, 2005.
- MUDIMBE Valentin-Yves, *L'odeur du père. Essai sur les limites de la science et de la vie en Afrique noire*. Paris, Présence africaine, 1982.
- OBIANG Jean-François, *France-Gabon. Pratiques clientélares et logiques d'Etat dans les relations franco-africaines*. Paris, Kartala, 2007.
- DOUNGA Didier-Taba., Bilan de la pratique démocratique au Gabon, dans ETOUGHE et al, *Refonder l'Etat au Gabon. Contribution au débat*. Paris, L'Harmattan, 2003.
- DONDO Télesphore et al., La crise de l'État en Afrique centrale au prisme de la diversité des sources de légitimité, dans Séverina Bellina, *Refonder la légitimité de l'Etat. Quand les expériences et les pratiques parlent*, vol. 1, Paris, Karthala, pp. 61-81, 2015.
- DONDO Télesphore, *Plaidoyer pour un nouveau régime politique au Gabon*. Paris, Publibook, 2012.
- PING Jean, *Mondialisation, paix, démocratie et développement en Afrique : l'expérience gabonaise*. Paris, L'Harmattan, 2002.
- PRUNIER Gérard, « Violence et pouvoir en Afrique ». *Politique Africaine*, n°42, pp. 9-14, 1991.
- RIVIERE C, Violences politiques en Afrique noire. *Anthropos*, vol 99, n°1, pp. 15-24, 2004.

- ROPIVIA Marc-Louis, L'Afrique centrale embrasée : pour une géopolitique de pacification régionale, Dans ANGO ELA, *La prévention des conflits en Afrique centrale. Prospective pour une culture de la paix*. Paris, Karthala, pp. 143-158, 2001.
- ROSIERE Stéphane, *Géographie des conflits armés et des violences politiques*. Paris, Ellipses, 2011.
- ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, *L'Etat au Gabon : histoire et institutions*. Libreville, Raponda-Walker, 2000.
- ROSSATANG-RIGNAULT Guy, *Qui t'a fait roi ? Légitimité, élections et démocratie en Afrique*. Saint-Maur-des-Fossés/Libreville, Éditions SEPIA/Éditions Raponda-Walker, 2012.
- SINDJOUN Luc, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*. Paris, Economica, 2002.